



15ème législature

Question N° : 30477	De M. Sébastien Huyghe (Les Républicains - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse > Situation du site lillois de la compagnie aérienne HOP	Analyse > Situation du site lillois de la compagnie aérienne HOP.
Question publiée au JO le : 16/06/2020 Réponse publiée au JO le : 09/03/2021 page : 2138 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur l'avenir de la compagnie aérienne HOP, appartenant à Air France. Le Gouvernement a notamment sollicité de la direction d'Air France la fermeture des lignes pouvant être desservies en train en moins de deux heures trente, en contrepartie de l'obtention de deux prêts d'un montant total de sept milliards d'euros. Alors qu'Air France va recapitaliser HOP à hauteur de 200 millions d'euros tout en la restructurant, les membres de son personnel lillois s'inquiètent des conséquences de cette décision. Il lui demande donc de lui indiquer les intentions du Gouvernement relativement à cette situation, potentiellement destructrice d'emplois et qui pourrait nuire au dynamisme de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Texte de la réponse

Le groupe Air France-KLM, comme tous les acteurs du transport aérien, souffre particulièrement de la crise sanitaire du Covid-19. Afin d'assurer la pérennité de la compagnie française et de ses filiales, indispensables à la connectivité du territoire national, l'État a ainsi décidé de couvrir sous la forme de prêts ses besoins de financement pour une durée de douze mois. Ce soutien a cependant comme contrepartie la préparation d'un plan de transformation, de rebond et de transition écologique par le groupe Air France, incluant sa filiale Hop ! , pour assurer sa pleine compétitivité dans le nouvel environnement du secteur aérien post-crise du Covid-19. La restauration de l'équilibre financier du réseau métropolitain est en effet une nécessité, alors que la compagnie y a enregistré des pertes de près de 200 millions d'euros en 2019. Dans ce cadre, la compagnie Hop ! a l'intention de poursuivre sa réduction d'effectifs (- 40 % d'ici 2022) et la rationalisation de sa flotte, en ne conservant que ses Embraer 170 et 190 à horizon 2021. Par conséquent, les sites de maintenance de la compagnie vont être redimensionnés : tandis que celui de Clermont-Ferrand, spécialisé dans le grand entretien des Embraer, va être maintenu, les deux centres situés à Lille et Morlaix ont vocation à fermer à l'horizon 2023. Le Gouvernement suit avec attention l'évolution de la situation des salariés concernés et les propositions qui pourront leur être faites, en vue de préserver au mieux l'emploi et l'activité économique locale. S'il n'appartient pas à l'État de s'immiscer dans la gestion d'Air France, le Gouvernement est attentif à ce que les personnels se voient proposer par l'entreprise soit un départ volontaire, soit un reclassement dans le Groupe. Un contrat de revitalisation pourra également être mis en place pour les sites de maintenance de HOP ! à Lille et à Morlaix. La révision du périmètre du marché domestique doit en outre permettre à la compagnie française de réduire de 50 % ses émissions de CO2 sur les vols domestiques



d'ici 2024. Cette mutation nécessaire, accélérée par la crise sanitaire, s'inscrit en cohérence avec l'ambition du Gouvernement de réduire l'empreinte environnementale du transport aérien et de favoriser les modes de transport émettant moins de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, le Groupe Air France arrêtera de desservir une dizaine de liaisons. Aucune desservant l'aéroport de Lille n'est concernée.